



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 3346

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la mise en place par son predecesseur, en fevrier 1993, d'une commission de reflexion sur le theme des « caisses pivots » qui s'occuperaient de la protection sociale des pluriactifs. Cette commission etait susceptible de faire des propositions « d'ici l'ete ». Il lui demande donc la nature, les perspectives et les echeances des travaux de cette commission.

Texte de la réponse

Un groupe de travail compose des representants des administrations concernees et des organismes nationaux de securite sociale a ete charge d'examiner les conditions d'amenagement des obstacles sociaux a l'exercice de la pluriactivite. Le groupe de travail constitue a la demande du comite interministeriel d'amenagement du territoire a engage une procedure de concertation entre les organismes et les administrations concernees. Il a pour objectif d'impulser l'elaboration de conventions entre les caisses nationales de securite sociale, et de preparer les textes reglementaires necessaires pour alleger et simplifier les procedures de prelevement des cotisations et de versement des prestations. Plusieurs experimentations de « caisses pivots » sont prevues pour le recouvrement des cotisations des travailleurs independants agricoles et non agricoles et doivent etre mises en place avant la fin de l'annee 1993.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3346

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1864

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4238